Les PTT, instrument indispensable de notre économie nationale

Autor(en): **Weber, Edouard**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **17 (1959)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-135077

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les PTT, instrument indispensable de notre économie nationale[1]

par Edouard Weber,
docteur en droit, directeur général des PTT

INTRODUCTION

Les PTT occupent, au centre de la vie économique moderne, une place de choix. Ces trois lettres résument, en effet, une activité dont la diversité et l'ampleur sont à nulles autres pareilles, puisqu'elles désignent non seulement les services postaux, télégraphiques et téléphoniques, mais également ceux de la radiodiffusion et de la télévision. Il n'y a donc pas de jour où chacun d'entre nous ne recoure, d'une façon ou d'une autre, consciemment ou inconsciemment, aux services des PTT. L'activité de cette entreprise déborde même largement le cadre de la Suisse puisqu'elle met en rapport quotidiennement les habitants de notre pays avec ceux du monde entier, donnant, par là, sa part contributive à un magnifique idéal de compréhension mutuelle des peuples et des nations.

En réservant à la Confédération l'exploitation des PTT, la Constitution fédérale et la loi leur ont assigné deux buts essentiels :

1. être au service de l'économie nationale et de l'individu en particulier ;
2. couvrir, en partie, les dépenses de la Confédération.

Ces deux buts très différents pourraient paraître contradictoires, à première vue, si l'on estimait que l'obligation de servir impliquait, au fond, celle d'avoir des tarifs aussi bas que possible

---

[1] Exposé fait au *Cercle d'Etudes économiques et sociales du Haut-Léman*, à Vevey, le 21 novembre 1958.

et partant donc, de ne faire aucun bénéfice. Pourtant, par un compromis judicieux, les PTT ont pu, jusqu'ici, satisfaire à cette double exigence.

OBLIGATION DE SERVIR

Tout d'abord, de quelle manière les PTT, avec leurs 35.000 fonctionnaires et employés, sont-ils au service de l'économie suisse et de l'individu en particulier?

Par ses facteurs, la poste pénètre, en principe, dans toutes les maisons helvétiques pour y porter les échos de la vie avec leurs nuances de joie et de tristesse. Elle met, par ailleurs, à la disposition de la population suisse plus de 4000 offices, bureaux et dépôts ainsi que 14.000 boîtes aux lettres pour faciliter l'expédition du courrier et des sommes d'argent. Ce faisant, elle entretient avec le public des relations plus étroites et plus constantes qu'aucune autre entreprise publique. Aucune administration postale d'Europe et vraisemblablement du monde n'offre, même proportionnellement au chiffre de la population, plus de commodités. Il y a, en effet, en Suisse, un bureau de poste pour 1150 habitants et une boîte aux lettres pour 278 personnes. L'Allemagne, dont le service postal est très progressiste, est sensiblement inférieure à cet égard, puisqu'elle offre un bureau de poste pour 1851 habitants et une boîte aux lettres pour 400 personnes.

En outre, les 6,7 millions de kilomètres de fils qui constituent le réseau téléphonique suisse — soit 17 fois la distance de la terre à la lune — mettent à portée de voix non seulement tous les coins et recoins de notre pays, mais aussi toutes les parties du globe.

Enfin, grâce aux installations de la radio et de la jeune télévision, le reflet de notre vie économique, artistique et culturelle rayonne journellement à travers le monde.

Divers par leurs multiples activités, les PTT sont énormes par le volume de leur trafic exprimé par les chiffres suivants :

En 1957, les PTT ont transporté 2,243 milliards d'objets (lettres, colis, imprimés, etc.) et traité 203 millions d'ordres de versements, de virements et de paiements ; le mouvement de fonds du service des chèques postaux s'est élevé à 163,3 milliards de francs ; le service des voyageurs a transporté 25 millions de

personnes environ ; les services télégraphiques et téléphoniques ont, de leur côté, transmis près de 995 millions de conversations.

Ces chiffres sont impressionnants, mais ils dépassent à tel point notre compréhension qu'il faudrait les diviser par le chiffre de la population de notre pays pour avoir une idée plus nette et plus intelligible du rôle des PTT dans la vie de chacun.

Les statistiques montrent aussi que les PTT constituent, après les chemins de fer fédéraux, la deuxième entreprise du pays du point de vue du personnel et des capitaux qui sont investis dans les installations nécessaires à leur exploitation. C'est vrai, mais on pourrait ajouter que notre régie offre une variété de prestations qui dépasse largement celle des CFF. Ceux-ci ont une activité qui se limite à l'exploitation du rail, alors que les PTT touchent aux domaines les plus divers et utilisent, pour accomplir leur tâche dans les meilleures conditions, tous les moyens de locomotion connus à l'heure actuelle. Tous, sans exception, du vieux moteur humain à deux jambes jusqu'à l'avion, et demain la fusée, sont les auxiliaires indispensables des services postaux.

Chaque jour, plus de 1000 trains postaux, 4000 autos postales et 210 avions servent à véhiculer voyageurs et courrier. Chaque jour, plus de 1150 dépêches, c'est-à-dire expéditions collectives de courrier, franchissent nos frontières avec leurs messages et leurs marchandises.

La tâche des PTT est donc très belle ; elle a même ses lettres de noblesse, puisque la poste, ou plus exactement le courrier, compte parmi les plus vieilles institutions que l'homme a ressenti le besoin d'organiser pour communiquer avec ses semblables. Mais la direction d'une telle entreprise n'est pas aisée, en raison même de la diversité de ses activités et des multiples obligations légales qui lui sont assignées. Le législateur lui impose de desservir toutes les parties de la Suisse au même titre et de fixer les taxes d'une manière uniforme.

Ces deux obligations exigent que nous laissions souvent primer l'intérêt économique du pays sur la rentabilité et même, dans certains cas, que nous fassions complètement abstraction de l'aspect financier de tel ou tel service. Tel est notamment le cas pour le transport des voyageurs, des journaux et des objets en franchise de taxes, dont la non-rentabilité constante et voulue pèse lourdement dans la balance des comptes de notre exploitation.

PRESTATIONS A CARACTÈRE POLITIQUE ET SOCIAL

Le service des automobiles donne un bel exemple d'une prestation à caractère politique et social à la fois. Chaque jour, les cars postaux parcourent une distance de 55.000 kilomètres, soit plus d'une fois le tour de la terre et desservent près de 2500 localités. Notre réseau, qui s'étend sur 6441 kilomètres, est presque le double de celui des CFF ; il pénètre jusqu'au plus profond des Alpes et franchit les cols les plus élevés, atteignant ainsi une quantité de localités qui seraient demeurées, sans lui, à l'écart de la vie du reste du pays.

Malheureusement, cette omniprésence de nos voitures grève lourdement les finances des PTT. Les courses organisées dans les régions montagneuses accusent notamment un très gros déficit. A Sion, par exemple, pour un réseau régulier de 98 kilomètres, le service automobile a fait, en 1957, 94.000 francs de déficit, soit presque 1000 francs au kilomètre. Dans le seul canton du Valais, le déficit de cette branche du service postal se monte à plus de 150.000 francs par an.

Dans le canton de Vaud, le groupe d'Yverdon, centre industriel, a terminé son exercice, en 1957, par un déficit de plus de 100.000 francs. Cette situation est due au fait que la plupart des voyageurs bénéficient d'abonnements d'ouvrier à tarifs fortement réduits. Par contrecoup, les industries elles-mêmes retirent des avantages certains de la politique des PTT pour le transport des ouvriers.

Les quelques cas cités ne sont pas exceptionnels, ils constituent, malheureusement, plutôt la règle et ils se répètent dans toutes les parties de notre pays. Dans les cantons des Grisons et du Tessin, par exemple, le déficit s'est monté respectivement à 485.000 francs et à 788.000 francs en 1957.

L'économie agricole et rurale dans son ensemble profite aussi largement des courses automobiles pour le transport de ses produits, qui jouissent du reste de tarifs spéciaux.

La franchise postale et le transport des journaux sont deux sources constantes de déficit pour notre régie : la première prive notre administration d'un revenu de 4 millions de francs par an ; quant au second, le transport des journaux, les taxes perçues couvrent à peine le 40 % des frais effectifs de transport. Or, comme

plus de 700 millions de journaux sont déposés par an en Suisse, le déficit de ce seul service se monte à 20 millions de francs.

LES PTT COMME EMPLOYEUR ET COMME CLIENT DE L'INDUSTRIE

Nous venons d'examiner rapidement l'importance des PTT comme entreprise de transport et de télécommunication à la disposition du public, mais le rôle de cette administration dans l'économie nationale ne se limite pas à une telle activité. Les PTT sont aussi l'employeur de quelque 35.000 forces de travail et un client très appréciable et apprécié de beaucoup de branches de l'industrie, des arts et des métiers. A ce double titre, les PTT participent, en effet, pour près de 800 millions au revenu national. Plus de la moitié de ce montant, c'est-à-dire 408 millions, est absorbée par les prestations pécuniaires versées au personnel, prestations qui s'écoulent ensuite d'une manière ou d'une autre par les canaux de l'industrie et du commerce de notre pays. Le reste, soit environ 390 millions, représente le montant des commandes que les PTT passent directement à l'industrie et au commerce suisses. Les branches les plus diverses de notre économie bénéficient de ces commandes. Pour en donner un rapide reflet, voici quelques indications chiffrées des statistiques de 1957 :

l'industrie du bâtiment, avec les multiples métiers qu'elle comporte, a absorbé en 1957, plus de 40 millions de francs pour la construction, la transformation et l'installation de bâtiments ainsi que pour les travaux de fouilles nécessaires à la pose de câbles ;

l'achat d'installations pour les services du téléphone, du télégraphe, de la radio et de la télévision a coûté, toujours en 1957, 200 millions ; les câbleries et tréfileries suisses ont fourni quelque 440.000 kilomètres de fils pour le téléphone et le télégraphe ;

l'industrie de l'automobile et du cycle a reçu 21 millions pour l'achat de véhicules de toutes sortes ;

la fourniture de meubles et de machines de bureaux a occasionné une dépense de 8 millions de francs ;

les entreprises privées et publiques de transport, qui comprennent notamment les CFF, les chemins de fer privés et la Swissair ont touché 73 millions pour leur coopération à l'acheminement du courrier ;

l'achat du papier et les frais d'imprimerie se sont élevés à 12 millions. Ces 12 millions ne sont pas le signe d'une bureaucratie exagérée et, pour tout dire, fédérale. La plus grande partie de cette somme est absorbée, en effet, par les listes d'abonnés au téléphone distribuées à plus d'un million d'exemplaires par année, et par la fabrication des centaines de millions de timbres-poste nécessaires à l'affranchissement du courrier.

L'industrie du textile profite aussi largement des PTT par la confection des uniformes et la fabrication des sacs postaux. En 1957, 3 millions et demi de francs ont été dépensés pour les uniformes et plus de 700.000 francs ont servi à maintenir le stock nécessaire de sacs postaux.

A cet aperçu fragmentaire de l'importance des PTT pour l'économie nationale en tant qu'acheteur, il convient de préciser que la direction de cette régie voue une attention particulière à la répartition équitable des commandes entre les diverses régions de la Suisse et les différentes industries. Nous nous sommes même efforcés, dans la mesure du possible, de passer des commandes aux petites industries et en particulier aux régions montagnardes. Les 5 millions environ qui ont pu être versés à ce titre en 1957 ont contribué modestement, il est vrai, mais non moins réellement, à lutter contre l'exode des populations montagnardes vers les villes.

OBLIGATION DE COUVRIR EN PARTIE LES DÉPENSES DE LA CONFÉDÉRATION

L'article 42 de la Constitution fédérale prévoit que les dépenses de la Confédération sont couvertes de différentes manières et entre autres par le produit de l'exploitation des PTT. Se fondant sur cette disposition, le Conseil fédéral a estimé, dans son message du 1er février 1957 sur le plan financier de la Confédération, que les PTT devraient être en mesure de fournir 70 millions de francs à partir de 1958.

Ce montant, qui peut paraître énorme en soi, représente 8,1 % du produit d'exploitation. Or, un tel pourcentage n'a rien d'excessif, si on le compare à celui des années antérieures. En 1880, par exemple, le bénéfice de notre régie atteignit 14 % du produit d'exploitation. En 1890, les PTT ne versaient à la caisse fédérale que 2,5 millions de francs, mais cela représentait 11,6 % du produit d'exploitation ; dans les deux années qui précédèrent la deuxième guerre mondiale, les 25 millions qui furent virés à la Confédération constituaient 8,6 % du produit d'exploitation. Ainsi donc, les versements actuels à la caisse de l'Etat sont, proportionnellement parlant, inférieurs à ceux d'il y a 60 ou 20 ans.

Une autre considération qu'il convient de faire au sujet de ce bénéfice de 70 millions est la suivante : les PTT ont à leur disposition des biens-fonds considérables dont la Confédération est propriétaire en fait. Pour ces investissements, qui sont évalués à 2 milliards, on devrait soustraire les intérêts qui correspondent au rendement du capital avant de parler du bénéfice net. En admettant que le capital investi avec sa valeur comptable de 941 millions doive rapporter du 4 %, il faudrait donc inscrire une somme supplémentaire de 40 millions environ au compte d'exploitation. Cela réduirait le bénéfice actuel à 30 millions.

Vue sous cet angle, notre régie n'est donc pas cette oie gavée sous les traits de laquelle on l'a souvent dépeinte, lorsqu'il était question d'une augmentation des taxes du service interne. Le bénéfice actuel est tout à fait normal. Normal n'est peut-être pas le terme exact, car il ne reflète pas l'effort continu qui a été fait pour maintenir une marge constante de bénéfice malgré l'évolution de la situation économique. Il ne faut pas oublier, en effet, que les taxes postales, téléphoniques et autres sont notre unique source de revenu. Or, depuis l'époque où elles ont été fixées pour la dernière fois, c'est-à-dire en 1922 pour la poste et en 1924 pour le téléphone, le coût de la vie a augmenté d'une manière extraordinaire et, avec lui, les charges d'exploitation. Celles-ci ont passé de 120 millions de francs, pour 1924, à 780 millions en 1957.

Dans ces conditions, la rentabilité constante des PTT témoigne de l'effort réel qui a été entrepris pour donner à cette grande régie la vie d'une entreprise moderne.

Depuis que je dirige les PTT, toutes les divisions de la direction générale, toutes les directions d'arrondissement postal et les

directions des téléphones ont été radiographiées, si j'ose m'exprimer ainsi, par des experts en matière d'économie d'entreprise. Ces spécialistes, pris en dehors de notre administration pour garantir une analyse saine et objective de la situation, nous ont permis d'éliminer les mouvements superflus et de substituer la machine à l'homme lorsque cela s'avérait réellement avantageux.

Nous avons même créé à la direction générale un bureau permanent, dont la tâche unique consiste à faire les analyses et enquêtes économiques demandées par les différents services de notre entreprise.

Si l'on considère maintenant les moyens mis en œuvre pour abaisser le prix de revient, il faut réserver un chapitre spécial pour les améliorations dues à la machine et au soin que nous mettons à suivre les progrès de la technique. Dans toutes les disciplines et notamment dans les télécommunications, les PTT ont à leur actif de magnifiques réalisations.

PROGRÈS TECHNIQUES ET PRODUCTIVITÉ

C'est ainsi que l'automatisation complète du réseau téléphonique — la seule au monde — a diminué d'une manière considérable l'emploi de la main-d'œuvre.

Sans cette automatisation, il faudrait en Suisse, avec le trafic actuel, 20.000 téléphonistes de plus. Non seulement cela augmenterait formidablement nos dépenses d'exploitation, mais nous ne saurions pas où trouver ce personnel à l'heure actuelle.

Les 130 millions de bénéfice que la division des télégraphes et téléphones a réalisés à la fin de 1957 proviennent donc essentiellement de cette amélioration.

En revanche, dans le domaine postal, les progrès ont été beaucoup moins marquants. Il faut reconnaître toutefois que les conditions sont très différentes. La poste s'occupe du transport des voyageurs, des envois postaux et du service des chèques. Or, ces transports ne permettent pas les mêmes progrès techniques que la transmission du son et de l'image. Certes, des machines de toutes sortes facilitent déjà grandement le travail de l'homme, mais elles ne le remplacent pas dans les opérations essentielles. Chaque jour, des millions d'envois sont triés plusieurs fois chacun, ce qui fait

du tri le cœur de l'activité postale. Or, ce travail est accompli uniquement par nos agents. Il faudra donc trouver une machine qui se substitue à l'homme dans cette opération essentielle, si on veut pouvoir améliorer sensiblement le rendement actuel et surtout réduire ou même éliminer le déficit de la poste.

Notre service des chèques possède déjà des trieuses électroniques qui facilitent grandement le tri des bulletins de versement. Chacune de ces machines permet de trier 14.000 bulletins à l'heure. Elles ont été conçues par nos propres techniciens et fabriquées par l'industrie suisse. Les PTT passent d'ailleurs à l'industrie et à l'artisanat privés tout ce que leurs services ne sont pas obligés de faire eux-mêmes.

Je reviens au tri des lettres, des cartes, des colis où des efforts de mécanisation ont été faits, mais où l'infinie multiplicité des sortes d'envois crée des difficultés extraordinaires.

Il existe dans divers pays des machines semi-automatiques pour le tri des lettres, mais celles-ci ne sont pas encore rentables.

Les Américains ont notamment construit une trieuse électronique qui lit les adresses et trie les envois, mais il ne s'agit là que d'un prototype. Même fabriquée en série, cette machine coûtera très cher et exigera la standardisation du format des lettres et du libellé des adresses, ainsi que l'emploi d'une encre spéciale. Or, ce sont autant de servitudes pour lesquelles le concours du public est nécessaire. On peut se demander si le citoyen suisse, individualiste par tradition, serait d'accord de coopérer dans ce sens avec les PTT. Une première enquête ouverte à ce sujet dans les milieux les plus divers de notre pays nous a permis de constater que nous pourrions compter, dans une certaine mesure, sur l'appui de la collectivité pour faciliter la mécanisation dans ce secteur.

Néanmoins, quel que soit le succès de la mécanisation dans le secteur postal, nous ne pourrons jamais nous passer de l'homme dans une foule d'opérations. Pour la distribution du courrier, l'important corps des facteurs, par exemple, ne pourra pas être remplacé par des automates.

Signalons en passant que pour coordonner les efforts que les administrations postales déploient en vue de mécaniser et de rationaliser leur service, le dernier congrès de l'Union postale universelle a décidé de créer une Commission consultative des études postales.

Si nous portons un juste intérêt à la rationalisation et à la mécanisation, l'homme reste l'élément vivant du vaste complexe PTT et, en conséquence, le centre de nos préoccupations. Les 35.000 fonctionnaires que nous employons actuellement exigent une politique intelligente qui tienne compte à la fois des intérêts des agents et de l'administration.

Dans ce sens, nous avons amélioré et simplifié autant que possible les conditions de travail. De nombreux cours ont été organisés pour la formation de notre personnel. Ils se tiennent dans le beau cadre de Macolin, où nous possédons depuis quelque temps une maison à cet effet.

Malgré l'amélioration des conditions de travail, malgré le concours de la machine, le déficit de la branche « poste » ne cesse de croître, car les charges d'exploitation prennent des proportions fantastiques. Il sera d'autant plus difficile d'endiguer cette augmentation des dépenses que nous avons atteint, pour le moment du moins, un certain plafond dans le domaine de la mécanisation et de la rationalisation. Pour cette raison, d'ailleurs, je commence à avoir des craintes sérieuses au sujet de l'avenir financier des PTT et de leurs possibilités de fournir à la caisse fédérale la contribution prévue par le régime financier de la Confédération que le peuple suisse vient d'approuver. La seule perspective de la semaine de 44 heures que l'administration fédérale devra accorder à son personnel pour suivre en cela l'industrie privée pose des questions financières et d'exploitation que nous sommes en train d'étudier avec les associations économiques du pays et nos syndicats. Si les PTT devaient compenser ces 4 heures de réduction par l'engagement de personnel supplémentaire, on augmenterait les dépenses d'exploitation de 25 millions. Il va sans dire que nous devons chercher une solution moins onéreuse en adaptant certaines prestations à ce qu'il convient de considérer comme des nécessités économiques réelles. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu dans notre budget pour 1959, où la réduction de la durée du travail sera de deux heures, une augmentation des frais du personnel de 4 millions de francs sous ce titre seulement.

Pour adapter nos services à l'évolution générale concernant la durée du travail, nous examinons actuellement le problème de la distribution des journaux le samedi après-midi. En supprimant celle-ci et en avançant l'heure de la fermeture de nos guichets,

nous pourrions du même coup nous adapter plus facilement à la semaine de 44 heures et accorder un avantage substantiel à toute une partie de notre personnel. Toutefois, les éditeurs de journaux ont manifesté le désir de pouvoir compter sur une distribution de l'édition dominicale de leur journal le samedi après-midi. Or, pour résoudre ce problème, nous avons créé dernièrement une Commission d'étude composée des représentants des éditeurs de journaux et d'une délégation de nos facteurs afin d'arriver à une solution satisfaisante pour tous les intéressés.

Toujours dans l'intention d'assainir leurs finances, les PTT se demandent si la troisième distribution du courrier dans les grandes villes répond à un besoin ou si, au contraire, elle pourrait être supprimée. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'industriel, le commerçant, les banques, les avocats, etc., ont aujourd'hui leur case postale où ils peuvent retirer leur courrier plusieurs fois par jour.

LES PTT, ENTREPRISE D'ÉTAT

Si j'insiste tellement sur la gestion des PTT et sur les efforts de rationalisation et de mécanisation accomplis jusqu'ici, c'est simplement pour faire mieux comprendre nos soucis concernant le statut qui est réservé à notre régie au sein de la Confédération et qui ne correspond plus aux besoins d'une saine économie.

Une loi de 1914 a fait de notre entreprise une simple division de l'administration centrale ; elle lui a refusé un statut spécial qui lui permette de s'adapter aux réalités que lui imposent le développement de la technique et le trafic toujours croissant. Ce faisant, le législateur a méconnu les différences essentielles qui existent entre les PTT et les autres administrations fédérales. Or, les PTT ne gèrent pas, ils fournissent plutôt à l'économie publique des prestations bien concrètes. Ils ne constituent pas, de ce fait, une administration, mais une entreprise d'Etat qui est obligée d'équilibrer son bilan et d'alimenter la caisse fédérale. Il est donc absolument nécessaire qu'une telle entreprise dispose d'un statut spécial et souple, ainsi que de compétences suffisantes, pour s'adapter aux fluctuations de la vie économique et remplir ses

obligations. Une réforme complète et générale de la loi d'organisation des PTT est donc nécessaire, si on veut faciliter la tâche déjà très compliquée de la direction de notre régie.

Il est intéressant de citer, à ce sujet, les propos ci-après tenus par un économiste bernois, le professeur Walther, lors d'un congrès international des sciences administratives :

« L'entreprise publique est soumise aux mêmes lois que l'entreprise privée. La première n'a pas besoin de prévoir dans son propre capital un fonds pour la couverture des risques, mais elle doit tout au moins calculer des intérêts raisonnables et assurer la conservation de ce capital, en constituant des réserves pendant les bonnes années. Ainsi, toutes les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, sont obligées d'être rentables. Certes, les PTT n'ont pas le droit de constituer des réserves pour les mauvaises années, à moins que l'on considère comme telles des amortissements appropriés. L'obligation de livrer la totalité du bénéfice net ne se justifie qu'en raison du statut de droit public des PTT et de la garantie assurée par la Confédération. »

Le professeur Walther n'est pas le seul à avoir compris les exigences auxquelles doivent répondre les PTT. Nos parlementaires se sont déjà souvent penchés sur ce problème.

REVISION DU STATUT PTT ET DE L'ORGANISATION INTERNE

Le 13 mars 1950, la Commission des PTT du Conseil national présentait au Conseil fédéral une motion lui demandant de rédiger un projet de loi relatif à une nouvelle organisation des PTT. Celui-ci portait particulièrement sur la situation juridique des PTT et sur leur organisation. Le 8 décembre 1954, la dite commission invitait le Conseil fédéral à hâter les travaux concernant la nouvelle loi. L'essor considérable des PTT depuis la deuxième guerre mondiale justifiait, insistait-on, une exploitation plus rationnelle.

Trois ans plus tard, la Commission des finances du Conseil national présentait, à son tour, un postulat invitant le Conseil fédéral à élaborer au plus tôt un projet de loi dans le sens désiré qui a fait naître dernièrement un projet vidé de toute substance, lequel sanctionne, à peu de chose près, le statut actuel absolument dépassé.

De tous les motifs qui justifient une plus large autonomie des PTT, il en est un sur lequel je voudrais dire quelques mots, car il montre bien le paradoxe de la situation présente.

Ainsi, l'achat ou la construction d'un immeuble est compliqué et rigoureusement limité par un arrêté fédéral de 1947. Celui-ci exige que toutes les demandes de crédits pour les opérations immobilières soient soumises par un message spécial aux Chambres fédérales si elles dépassent 400.000 francs. En revanche, toutes les dépenses pour les installations intérieures peuvent être inscrites au budget. Dès lors, on a la situation illogique suivante : dans les centraux téléphoniques, où la valeur des installations techniques est en moyenne huit fois supérieure à celle de l'immeuble, les PTT ont toute latitude pour les installations, alors qu'ils doivent en référer aux Chambres pour le bâtiment qui abrite ces dernières.

Pour tous ces motifs, la réforme de l'organisation des PTT est, je le répète, nécessaire. J'ajoute qu'une certaine liberté d'action ne présente pas de danger pour le public, car, en raison des buts qui lui sont imposés déjà à l'heure actuelle, notre régie doit tenir compte aussi bien des intérêts de la collectivité que de ceux de la Confédération. Du reste, nous préconisons à la tête des PTT un conseil d'administration dans lequel les usagers de nos services, c'est-à-dire les représentants de l'économie nationale, auront leur place et leur mot à dire. Selon les termes mêmes du message du Conseil fédéral, paru dernièrement à ce sujet, un conseil d'administration des PTT créerait une liaison permanente entre l'entreprise et le public, notamment les milieux économiques, ce qui représenterait un indéniable avantage non seulement pour la direction des postes, télégraphes et téléphones, mais aussi pour les autorités politiques.

Or, malgré cette sage considération, le Conseil fédéral a estimé que rien ne devait être changé à l'ordre hiérarchique actuel.

REVISION DE LA TARIFICATION

Je voudrais examiner encore un problème économique qui préoccupe actuellement non seulement le Conseil fédéral, mais aussi le peuple suisse. Les taxes postales actuelles datent de 1924,

comme je l'ai déjà dit, et ne correspondent plus à une situation réelle. L'élévation du coût de la vie et tous les facteurs que nous avons évoqués ont évolué à un tel point en 35 ans qu'il y a un déséquilibre manifeste entre le coût de production des prestations fournies et les taxes perçues. D'autre part, la valeur de ces prestations s'est grandement accrue depuis 1924. Un abonnement au téléphone, par exemple, vous permet d'atteindre de nos jours automatiquement un nombre infiniment plus élevé de personnes qu'autrefois ; votre communication est immédiate quel que soit l'éloignement de votre correspondant. La qualité même de la transmission est bien supérieure. Bref, ce sont autant de facteurs qui se répètent dans toutes les branches des services PTT et dont il faut tenir compte.

La situation fausse dans laquelle nous nous trouvons actuellement se traduit, du reste, d'une manière éloquente par les chiffres du compte d'exploitation. En 1957, les services des télégraphes et téléphones ont terminé leur exercice avec un bénéfice de 130 millions, alors que le bilan de la division des postes a révélé un déficit de 60 millions. Selon l'avis des commissions des finances des deux Chambres fédérales, une revision des taxes est donc nécessaire. Il est absolument anormal de faire payer par les usagers du téléphone le déficit de la poste.

La nécessité d'une revision est particulièrement flagrante dans le service des colis. Le transport de chaque colis laisse en moyenne un déficit de 65 centimes, ce qui porte à 55 millions le déficit total de cette branche de service. Or, cette situation profite essentiellement aux gros clients de la poste qui consignent chaque jour 1000, 2000 ou 3000 colis chacun, et qui sont ainsi indirectement subventionnés par la Confédération. Cette situation est contraire à toute loi économique saine.

Le Conseil fédéral étudie présentement une adaptation de certaines taxes des PTT; il faut entendre par là une augmentation des taxes postales afférentes aux services déficitaires tels que ceux des colis postaux et des chèques, ainsi qu'une réduction parallèle de certaines taxes téléphoniques.

Une telle mesure doit rester bien entendu dans les limites du plan financier accepté le printemps dernier par les Chambres fédérales et le peuple suisse, c'est-à-dire qu'elle doit permettre un versement de 70 millions environ à la caisse fédérale.

Cette adaptation des taxes du service interne, pour laquelle les Chambres fédérales sont compétentes, sous réserve de référendum, n'a rien à voir avec l'arrêté que le Conseil fédéral a pris dernièrement pour augmenter certaines taxes du service international. A la suite du XIVe Congrès de l'Union postale universelle, qui s'est tenu à Ottawa en 1957, tous les pays ont, en effet, été invités à augmenter leurs taxes selon les normes fixées par ledit Congrès.

Les taxes postales suisses sont déjà légèrement supérieures à celles de quelques pays voisins, pense-t-on. On ne peut comparer valablement les taxes sans comparer également les salaires des agents. Des différences considérables apparaissent immédiatement qui expliquent aussi les difficultés sur le plan du marché européen.

Voici donc les salaires que touchent, dans différents pays d'Europe, des conducteurs d'automobiles et des facteurs célibataires de 23 ans environ, après cinq ans de service.

Pays	Fonction	Salaires en francs suisses	Salaires en monnaie du pays
Suisse	chauffeur II facteur II	8.555,— 8.273,—	— —
Allemagne. . .	chauffeur facteur	4.725,— 4.040,—	4.500 DM 3.850 DM
Belgique . . .	chauffeur facteur	4.160,— 4.230,—	47.000 fr. b. 47.800 fr. b.
France	chauffeur facteur	3.610,— 3.330,—	361.000 fr. fr. 333.408 fr. fr.
Pays-Bas . . .	chauffeur facteur	3.560,— 3.950,—	3.056 florins 3.387 florins

Nos salaires correspondent donc à plus du double de ceux de quelques pays voisins, mais il ne s'agit pas là d'une libéralité excessive, car nos agents sont, dans la majorité des cas, moins bien payés que les employés de l'industrie privée et surtout des services

publics cantonaux et communaux. Les conducteurs d'autobus, les tramelots, les agents de police ont des salaires supérieurs à ceux de nos chauffeurs et de nos facteurs. Cela est d'ailleurs un gros handicap pour le recrutement du personnel.

LES PTT SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Je n'ai rien dit des très nombreuses obligations qui incombent aux PTT sur le plan international. Je voudrais m'y arrêter quelques instants, car elles ont une importance particulière dans notre activité.

L'industrie et le commerce d'exportation, les banques et les représentations diplomatiques accréditées en Suisse veulent pouvoir correspondre par téléphone, ou par radio, avec le monde entier, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Le courrier doit atteindre les pays les plus éloignés le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions. Les émetteurs de radio et de télévision doivent pouvoir se faire réserver les ondes et les fréquences nécessaires à garantir la qualité technique de leurs émissions. Or, tout cela exige une collaboration internationale dont on n'a probablement pas une idée très précise. Nous avons des services spéciaux qui sont sans cesse en rapport non seulement avec les administrations PTT du monde entier, mais avec les sociétés privées de transport et de télécommunication pour assurer à nos clients les meilleures relations possibles avec l'étranger.

Une autre conséquence de cet aspect international des PTT découle de la présence sur notre territoire des secrétariats permanents de l'Union postale universelle et de l'Union internationale des télécommunications. Ces organismes attirent dans notre pays de nombreuses commissions. Notre administration se trouve dès lors souvent sollicitée d'organiser des réunions, de préparer la documentation nécessaire, de mettre à disposition des rapporteurs, des ingénieurs et des spécialistes dont la compétence est du reste largement appréciée.

Enfin, comme l'Europe semble engagée actuellement dans une impasse au sujet de la zone de libre-échange et du marché commun, il est intéressant de relever que les PTT se heurtent, dans leur sphère d'activité, à des problèmes analogues.

Les six pays du marché commun voudraient, en effet, constituer une communauté européenne des PTT avec un conseil de ministres. Ce conseil, qui aurait un secrétariat général permanent, serait compétent pour prendre des décisions ayant force obligatoire pour toutes les administrations des pays membres.

La Suisse s'est efforcée de lutter contre la création d'une union aussi restreinte et dont les compétences seraient trop étendues. Néanmoins, elle estime qu'une collaboration européenne dans le domaine des postes et des télécommunications doit absolument être envisagée dans un cadre plus large que celui des Six du marché commun. Les problèmes qui se posent dans ce domaine n'intéressent pas seulement quelques pays, mais l'Europe dans son ensemble. Il faut donc créer une union européenne des PTT groupant, si possible, tous les pays d'Europe et se souvenir pour cela de l'existence de l'Union postale universelle et de l'Union internationale des télécommunications qui ont toutes deux à leur actif de magnifiques réalisations valables pour le monde entier.

Cette thèse de notre administration a obtenu un écho favorable lors d'une conférence qu'un certain nombre d'administrations des PTT d'Europe ont tenue à Bruxelles au mois de septembre dernier. Notre administration a alors été chargée d'organiser et de présider une réunion d'experts qui devront élaborer un projet de statut pour une union européenne des PTT dans le sens que nous avons proposé. Cette conférence préparatoire, composée des représentants de huit pays a eu lieu au mois de janvier à Saint-Moritz.

L'HOMME RESTE AU CENTRE DE L'ATTENTION DES PTT

Je ne veux pas conclure sans revenir à l'homme. Les PTT ne sont pas constitués seulement par un ensemble d'appareils et de machines de toutes sortes obéissant uniquement aux lois de la productivité; ils sont, aussi et avant tout, un organisme humain. Les 35.000 hommes et femmes qui sont indispensables pour servir la clientèle, mettre en œuvre les machines et organiser ce vaste complexe PTT, sont autant de caractères différents dont nous devons respecter la personnalité et les aspirations. L'agent le plus modeste par sa situation hiérarchique et son salaire est nécessaire

à la bonne marche de nos services. C'est la raison pour laquelle je ne considère personne comme un subordonné ; le dernier de ces 35.000 hommes et femmes est un collaborateur du directeur général ; il assume sa part de responsabilité, aussi petite soit-elle, dans le bon fonctionnement de notre entreprise.

Nous n'oublions pas non plus que l'homme passe la plus grande partie de sa vie à sa place de travail ; nous voulons qu'il y trouve satisfaction, qu'il s'y rende avec bonne humeur et qu'il rentre chez lui content de sa journée. Nous nous efforçons donc de favoriser autant que possible l'établissement de saines relations humaines entre les agents et de créer une atmosphère propice au travail. Nous souhaitons que cette compréhension mutuelle dépasse le cadre de notre administration et qu'elle imprègne, par-delà nos guichets et nos facteurs, les relations du public avec les PTT. C'est donc dans l'intérêt de notre grande communauté helvétique que nous vouons une attention particulière, non seulement aux problèmes économiques, mais aussi à l'homme, notre collaborateur.

Tous les services du

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

sont à votre entière disposition

36 agences dans le canton - LAUSANNE